

Date : 01.11.2024

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

وَاعْبُدُوا اللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا وَبِذِي الْقُرْبَىٰ وَالْيَتَامَىٰ وَالْمَسَاكِينِ وَالْجَارِ ذِي الْقُرْبَىٰ وَالْجَارِ الْجُنُبِ وَالصَّاحِبِ بِالْجَنبِ وَابْنِ السَّبِيلِ وَمَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ مَنْ كَانَ مُخْتَالًا فَخُورًا.

وَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ:
مَا زَالَ يُوصِينِي جِبْرِيلُ بِالْجَارِ، حَتَّى ظَنَنْتُ أَنَّهُ سَيُورَثُهُ.

DROITS DE VOISINAGES

Chers musulmans !

Les êtres humains sont des êtres sociaux qui vivent en société et qui ont besoin des gens qui les entourent. Dans cette vie d'ici-bas, parfois nous avons des ennuis et sommes tristes et parfois, nous recevons des bénédictions et nous sommes emplis de joie. Dans de telles situations, nous recherchons des personnes qui partageront nos sentiments avec nous. Nous attendons autant de nos voisins qu'ils soient à nos côtés que de notre mère, notre père, notre conjoint, nos enfants et nos proches.

Parce que nos voisins sont les personnes les plus proches de nous, les gens de notre quartier, de notre village ou de notre ville, que nous rencontrons et côtoyons tous les jours. C'est pourquoi les relations de voisinage font partie intégrante de notre vie sociale.

Chers croyants !

Notre religion, l'islam, attache une grande importance aux relations et aux droits de bon voisinage. En effet, dans le verset que j'ai lu, Allah ﷻ dit : « **Adorez Allah, sans rien Lui associer ! Soyez bons envers vos parents, vos proches, les orphelins, les pauvres, les voisins qu'ils soient de votre sang ou éloignés, ainsi que vos compagnons de tous les jours, les voyageurs de passage et les**

esclaves que vous possédez, car Allah n'aime pas les arrogants vantards. »¹

Quant au hadith que j'ai lu, notre Prophète ﷺ dit : « **Jibrîl n'a cessé de me recommander de prendre soin du voisin à tel point que j'ai cru que la Révélation allait descendre, en ce qui le concerne, afin de lui accorder un droit à l'héritage.** »²

Chers musulmans !

L'essentiel dans les relations de bon voisinage est la gentillesse, le respect, l'amour, la miséricorde et l'équité. Un prochain qui a des vertus humaines et morales, qui est respectueux et qui protège l'honneur et la dignité de son prochain est l'une des plus grandes bénédictions de la vie mondaine. Être bon envers ses voisins et respecter les droits du voisinage rend une personne précieuse aux yeux d'Allah ﷻ. Le Prophète ﷺ a déclaré les droits d'un voisin sur un autre voisin comme suit : « **Lui rendre visite lorsqu'il est malade, assister à ses funérailles, lui faire un prêt lorsqu'il le demande, subvenir à ses besoins lorsqu'il est dans le besoin, le féliciter pour ses bonnes actions et lui conseiller la patience en cas de calamité.** »

Chers musulmans !

Soyons donc conscients de notre responsabilité envers nos voisins. Évitions toutes sortes de comportements et de fausses déclarations qui pourraient nuire aux relations de voisinage. Ne renonçons pas à la patience et à la tolérance envers nos voisins. Voulons pour nos voisins ce que nous voulons pour nous-mêmes. Protégeons nos voisins du mal que nous ne souhaitons pas qu'on nous fasse. Parce qu'établir de bonnes relations avec le prochain est une exigence de notre foi, au même titre que l'adoration.

Je termine mon sermon avec le hadith du Prophète ﷺ suivant : « **Celui dont le voisin n'est pas à l'abri de son mal ne rentrera pas dans le paradis.** »³

¹Sourate de Femmes (« An-Nisâ »), 4/36.

²Bukhari, Edep, 28.

³Mouslim, Îmân, 73.